

Monsieur Jean ROTTNER  
Président du Conseil Régional Grand Est  
1 place Adrien Zeller  
BP 91006  
67070 STRASBOURG Cedex

Châlons-en-Champagne, le 22 mars 2019

Affaire suivie par M. Patrick DAL CIN  
Tél. : 03 26 70 31 24 – patrick.dalcin@grandest.fr

Monsieur le Président,

Depuis le 20 mars, la SNCF a décidé de majorer le prix des billets de TER achetés à bord des trains. L'objectif annoncé de cette mesure est de lutter contre la fraude.

Mais, à ce jour, les usagers n'ont pas la possibilité, partout et constamment, d'acheter leur billet en gare ou en halte ferroviaire, dans la mesure où la SNCF a décidé de prioriser l'achat de titres en ligne, ou d'envisager de confier la vente de titres à des commerces, conduisant à une réduction du nombre de points de vente et de présence humaine dans les gares et dans les trains. Ainsi, la SNCF n'est pas en mesure d'assurer l'égalité entre les citoyen-ne-s en ce qui concerne l'accès aux titres de transports.

Cette situation a notamment provoqué le mécontentement des associations d'usagers qui nous ont publiquement alertés. Cette question a eu un écho certain lors de l'assemblée plénière du CESER du 20 mars dernier, avec un certain nombre d'interventions considérant cette mesure comme inadmissible, ce que je partage.

En effet, si la lutte contre la fraude est nécessaire, considérer a priori les usagers ayant été dans l'incapacité d'acquérir un titre de transport comme des fraudeurs, alors même que la SNCF a pris des mesures de réduction des services conduisant à cet état de fait est assez incroyable. Pour le moins, cela ne peut que conduire à des expressions de colère et ne constitue pas le moyen le plus efficace d'encourager ces usagers à prendre les transports publics plus régulièrement. Cela est d'autant plus regrettable que ces nouvelles dispositions risquent avant tout de concerner à nouveau les habitant-e-s des zones rurales et montagnardes qui se sont fortement exprimées sur le sujet pendant le grand débat national qui vient de se conclure.

C'est la raison qui m'amène, Monsieur le Président, à vous solliciter pour que vous interveniez auprès de la SNCF afin que cette mesure soit annulée dans notre région, pour le moins quand les usagers ont été dans l'incapacité d'acquérir leur billet dans la gare ou la halte de départ.

Cette décision serait d'autant plus envisageable qu'elle semble avoir été mise œuvre dans d'autres régions de notre pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Patrick TASSIN**

**Président du CESER Grand Est**

